

Villaret 21
1783 Pensier / FR
www.ig-sbsn.ch



Pensier, le 4 octobre 2024

Communiqué de presse

Assemblée constitutive

Communauté d'intérêts Fribourg "Utiliser plus judicieusement les fermes désaffectées".

Utiliser plus judicieusement les fermes désaffectées.....

Cette thématique, qui n'est pas résolue de manière judicieuse dans une grande partie de la Suisse et en particulier dans le canton de Fribourg, a motivé 8 personnalités de la région Lac / Singine à fonder une communauté d'intérêts (CI) le 4 octobre 2024 à Villaret/FR. Elles souhaitent s'impliquer dans le processus politique du canton de Fribourg et améliorer la situation actuelle insatisfaisante en proposant des solutions viables.

Situation initiale et objectif de la CI dans le canton de Fribourg

De nombreuses fermes situées en dehors des zones à bâtir, mais qui ne servent plus à l'agriculture, sont soumises dans de nombreux cas à des restrictions de construction incompréhensibles.

Ces bâtiments d'habitation avec une partie agricole attenante (qui sont souvent vides), situés sur des terrains déjà viabilisés ou facilement viabilisables, doivent pouvoir être transformés de manière judicieuse à l'avenir pour des fins d'habitation modernes, être agrandis de manière modérée ou être reconstruits en partie. Ceci à condition qu'ils aient été construits légalement.

Les instruments d'aménagement du territoire déjà prévus, la mise en œuvre actuelle de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et son ordonnance au niveau fédéral, constituent nos bases de discussion pour une mise en œuvre plus judicieuse à l'avenir dans le plan directeur du canton de Fribourg. Celui-ci doit être adapté par le Conseil d'Etat à partir de 2025.

Organisation de l'IG

Le comité de la CI est composé de 5 députés (Bruno Riedo, Christine Jakob, Andreas Freiburghaus, André Kaltenrieder, Dominic Tschümperlin), d'une ancienne députée (Susanne Schwander) et des deux initiateurs de la CI (Ruth et Franz Walter-Werren).

Lors de l'assemblée constitutive du 4 octobre 2024, les statuts et la procédure de la CI dans le processus politique cantonal ont été adoptés et le comité a été élu à l'unanimité par les membres fondateurs présents.

Comment devenir membre

La CI accepte dès à présent de nouveaux membres qui sont directement ou indirectement concernés par cette situation insatisfaisante et qui souhaitent également une utilisation plus judicieuse des logements existants qui ne peuvent pas être utilisés aujourd'hui.

Les personnes intéressées peuvent s'informer sur les objectifs et les activités prévues en consultant le site Internet www.ig-sbsn.ch.

Prochaines étapes de l'IG

Dans un premier temps, le comité directeur élaborera, sur la base du projet encore provisoire de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire relative à la LAT2, les objectifs et les possibilités de mise en œuvre au niveau cantonal du point de vue de la CI. Ce plan de mise en œuvre sera présenté aux membres lors d'une réunion d'information au printemps 2025.

A partir du milieu de l'année 2025, le processus politique d'adaptation du plan directeur cantonal devrait commencer dans le canton de Fribourg. La CI s'impliquera de manière transparente et précoce auprès du Conseil d'Etat et, le cas échéant, déposera des interventions politiques au Grand Conseil.

Votre contact pour des questions complémentaires :

Bruno Riedo, président de la CI

079 396 91 99

bruno.riedo@parl.fr.ch